



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 20 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt avril, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 14 avril, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mme et MM LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, BORRELLY Adjoints ; MMES et MM GIRARD, BORROD, TRIBOLET, DELANGE, BROUXEL, MATHIEU, TOMATIS, OCTRUE, FREDERICKX, COMBE, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

POUVOIRS : Madame LACROIX à Monsieur le Maire, Monsieur OZIL à Monsieur BROUXEL.

ABSENTS : MMES LACROIX, BRACQ. MM LHUILLIER, OZIL.

SECRETAIRE : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 mars 2015 : Monsieur BROUXEL donne lecture de la remarque de Monsieur OZIL qui souhaite voir mentionné, dans le cadre du compromis de vente entre la SEMCODA et la Commune : "la cession du terrain possède une clause suspensive. Si le projet du PSIG ne se fait pas la cession du terrain sera annulée".

I) ADMINISTRATION GENERALE

➤ Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- 2015-D001 : signature d'un contrat de propreté urbaine avec la société SITA Centre Est pour le balayage des voies et caniveaux pour l'année 2015 pour un montant de 6 408 € HT et 25 € HT la tonne pour l'évacuation et le traitement des résidus aspirés.
- 2015-D002 : signature d'un MAPA avec la société DEKRA pour le contrôle et la vérification des installations électriques, d'incendie, de gaz, des appareils de cuisson, des portes automatiques, des harnais de protection individuelle et des bras de levage pour 3 ans pour un montant de 8 191 €
- 2015-D003 : signature d'un MAPA avec la société BESSARD pour la tonte et l'entretien des terrains de football et des espaces verts du plateau sportif pour l'année 2015 pour un montant de 19 500 € HT
- 2015-D004 : signature d'un MAPA avec la société SAVELYS pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage et de VMC pour l'année 2015, reconductible 2 fois, pour un montant annuel de 3 920 € HT
- 2015-D005 : signature d'un contrat avec le cabinet d'architectes PAILLASSON et Associés pour la réalisation du dossier de PC modificatif pour la construction du bâtiment sportif et associatif pour un montant de 6 360 € HT
- 2015-D006 : signature d'un contrat avec le cabinet d'architectes PAILLASSON et Associés pour la réalisation du dossier de PC modificatif pour la construction d'une salle culturelle pour un montant de 5 625 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrées AN 154 route de Meximieux (674 m²) AN 163 Les Millières (151 m²) et AN 165 les Millières (33 m²²)

- Parcelles cadastrées AE 59 pour partie, AE 62 pour partie et AE 63 pour partie lieudit "Prarieux" pour une superficie de 1 630 m²
- Parcelle AD 78, La Forge 524 rue de la Poype pour 1 550 m²
- Parcelle AD 81 La Forge pour 4 587 m²
- Parcelle AN 270, 177 place de la Croix Blanche pour 218 m²
- Parcelle AV 52 impasse des Dombes pour 532 m²
- Parcelle AV 113 impasse des Peupliers pour 1 002 m²
- Parcelle AW 20 Bel Air pour 1010 m²

➤ **Convention de mise à disposition d'un terrain à la Communauté de communes Centre Dombes pour l'implantation de la structure petite enfance**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2012-49 du 3 décembre 2012, la commune de Saint André de Corcy a transféré la compétence "Petite enfance" à la Communauté de communes Centre Dombes au 1^{er} janvier 2013.

Afin d'exercer cette compétence, la Communauté de communes a implanté un établissement d'accueil du jeune enfant sur une partie d'un tènement communal référencé au cadastre AO 18, AO 22 et AO 29 pour une superficie de 1 423.50 m².

Dans un souci de transparence, il convient de conclure avec la Communauté de communes, une convention de mise à disposition gracieuse de ce tènement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition gracieuse du tènement de 1 423.50 m² sur lequel a été édifié le bâtiment, approuve les termes de la convention définissant les modalités de cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

➤ **Communauté de communes Centre Dombes : modification des statuts**

Sur une proposition formulée par Monsieur le Président, le conseil communautaire de la Communauté de Commune Centre Dombes s'est réuni le 26 février 2015 pour décider de modifier les statuts.

Le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) serait étendu à "l'entretien des installations d'assainissement non collectif".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les statuts de la Communauté de communes Centre Dombes, avec effet au 26 février 2015, d'intégrer au chapitre II Compétences optionnelles desdits statuts intitulé II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement – Assainissement non collectif, la nouvelle rédaction :

↳ " Assainissement Non Collectif : contrôle des installations, réhabilitation des installations et entretien des installations"

II) FINANCES

➤ **Convention de portage foncier avec EPF de l'Ain et mise à disposition du bien**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de sa séance du 26 février 2015, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition d'un bâtiment à usage industriel et de bureaux et son terrain attenant d'une superficie de 4 104 m², composé des parcelles cadastrées AK9, AK 10 et AK 11.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation des services de France Domaine pour un montant de 425 000 € HT (hors frais de notaire et autres).

Il reste à réaliser le chiffrage de travaux tels chauffage, sanitaires, isolation ...

Il est rappelé que la commune loue depuis de nombreuses années un bâtiment industriel pour un loyer annuel de 32 673.60 € en 2015 et mis à disposition de la Sereine.

Monsieur Rosenberg souhaite savoir si ce bâtiment sera affecté à d'autres associations. Monsieur le Maire répond que ce bâtiment sera mutualisé entre plusieurs associations. Il est notamment envisagé de rapatrier les associations qui utilisent "le Favrot"

Le Conseil municipal, par 18 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (A. ROSENBERG, A REMLINGER, L. LOREAU) approuve les modalités d'intervention de l'EPF pour l'acquisition de ce tènement, accepte le mode de portage et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition.

Monsieur ROSENBERG indique ne pas être contre ce projet mais comme déjà évoqué lors du conseil précédent, souhaiterait avoir une vision du plan d'investissement projeté de la commune sur le mandat, d'où son abstention lors du vote.

Monsieur LEFEVER indique que ce projet relève d'une opportunité que la municipalité a décidé de saisir.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite en aucun cas alourdir les charges de la commune mais que cette opportunité va permettre à des associations aujourd'hui "mal logé" de pouvoir évoluer dans de bien meilleures conditions et qu'à terme la commune deviendra propriétaire du bien.

Monsieur LEFEVER précise que l'agrandissement de la salle SMS coûterait beaucoup plus chère, de l'ordre de 1 MM d'euros.

➤ **Espace d'activités et de loisirs de plein air**

Monsieur LEFEVER rappelle que la commune envisage de créer un espace d'activités et de loisirs de plein air au Favrot.

Outre la rénovation d'un ancien terrain sportif, le présent projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, des adultes, des familles, de nouvelles activités de plein air sur une aire de jeux multisports intégrant des espaces de pique-nique.

Le montant de cette opération a été estimé à 388 000 € HT. Monsieur le Maire indique que les partenaires de la commune sont susceptibles d'allouer une subvention pour participer au financement de ce projet et qu'il convient de les solliciter.

Monsieur BROUXEL demande si l'association Corcy Pétanque a été consultée pour le déplacement des terrains. Monsieur le Maire répond favorablement.

Monsieur ROSENBERG indique qu'il serait souhaitable d'envisager de sécuriser un chemin pour se rendre à ce lieu, notamment pour la traversée de la RD 1083. Monsieur le Maire demande à Monsieur LIVENAIS de réunir la commission voirie pour se pencher sur ce dossier.

Monsieur MATHIEU évoque la possibilité d'avoir un court de pétanque couvert pour les enfants.

Le Conseil municipal, par 20 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (L. LOREAU) décide la réalisation de cette opération et sollicite tout concours financier susceptible d'être alloué auprès des partenaires institutionnels.

III) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Signature de la convention "participation citoyenne" le 21 avril à 16 h 30

➤ Cérémonie du 8 mai à 11 heures

➤ Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015

➤ Tournoi national de Judo à la salle polyvalente les 2 et 3 mai 2015

➤ Monsieur Bernard JULIAT indique que les travaux du complexe sportif et culturel avancent conformément au planning. Monsieur MATHIEU demande s'il est prévu de l'enrobé sur le parking. Monsieur JULIAT indique que pour seule la plateforme autour de la salle est prévue au marché. Le reste sera envisagé après la démolition des bâtiments annexes.

L'inauguration est prévue en octobre/novembre

➤ Messieurs JULIAT, LIVENAIS et ROSENBERG font le compte-rendu du forum qui s'est déroulé le 18 avril pour la création du PNR de la Dombes. Il s'ensuit un échange constructif autour de ce dossier.

➤ Monsieur LIVENAIS indique que les travaux de voirie ont débuté place de la Croix Blanche.

➤ Madame REMLINGER indique avoir été affligée par les résultats de l'élection départementale sur la commune avec un vote FN important et s'interroge sur son engagement en sa qualité d'élue et de de responsable associative. Elle déclare : "Nous sommes tous engagés au service du collectif et du vivre ensemble. Où sont les électeurs FN dans les associations, dans la vie du village ? un des candidats n'est même pas du canton et il n'y avait aucun projet pour le département sur leur document de campagne".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

La Secrétaire de Séance,
Simone BORROD

Le Maire,
Jean-Pierre BARON